

Wallonie et France s'entendent sur l'accueil des handicapés

SANTÉ Des inspections franco-belges seront menées en Wallonie

Plus de 6.000 personnes handicapées d'origine française séjournent actuellement dans 140 structures médico-sociales ou éducatives de Wallonie. Parfois occupées à 100 % par des Français, ces institutions sont créées et gérées par le secteur privé (associatif et commercial), occupent 4.500 personnes et font l'objet d'une autorisation de prise en charge accordée par la France. En d'autres termes, la Wallonie n'intervient pas dans le financement de l'accueil.

Des familles font parfois le choix de la Wallonie, pour des questions de proximité ou pour la qualité d'un projet ou la spécificité d'une démarche médicale ou pédagogique. Dans d'autres cas, les structures de notre région s'imposent aux Français, qui ne trouvent pas d'hébergement adapté à leurs besoins dans l'Hexagone.

Ce lundi, le ministre wallon Maxime Prévot et la secrétaire d'Etat française Ségolène Neuville ont procédé à la mise en place de la commission mixte franco-belge chargée du suivi de l'accueil et de l'hébergement de personnes handicapées fran-

çaises en Wallonie. Ce phénomène fait parfois l'actualité lorsqu'il apparaît que l'accueil n'est pas digne de ce que l'on est en droit d'attendre de structures de ce type. Mais il s'agit de cas isolés.

En 2011, un accord-cadre a été conclu par la Wallonie et la France pour baliser ces pratiques transfrontalières à sens unique : on ne dénombrerait en effet que... deux Wallons ayant opté pour une institution française. La commission mixte portée sur les fonts baptismaux au Centre Reine Fabiola de Neufvilles en assurera la bonne mise en œuvre. A commencer par un recensement précis de ces expatriés.

Des inspections franco-belges

La mesure la plus spectaculaire qui devrait s'appliquer au secteur dès 2015 est la création d'inspections franco-belges dans les « maisons » wallonnes abritant des Français. En provenance de l'Awiph et de l'Agence régionale Santé du Nord-Pas-de-Calais, les inspecteurs des deux pays interviendront bien sûr en cas de crise, mais réaliseront aussi des visites régulières pour s'assurer que toutes les normes en vigueur sont

bien d'application : modalités d'accueil et d'hébergement, prise en charge, bien-être, formation du personnel.

Maxime Prévot, le ministre wallon, a d'ailleurs annoncé dans la foulée que la Wallonie engagerait la réflexion sur une plus grande sévérité dans les standards d'accueil valables pour les 140 institutions visées. Aujourd'hui, ces normes spécifiques aux Français sont inférieures à ce qui est requis pour les institutions agréées par la Wallonie pour ses propres ressortissants. Même si les pratiques de terrain sont déjà de qualité, il convient de mettre un terme à cette disparité.

Cet exil parfois forcé vers la Wallonie est combattu par le gouvernement français. « *Il ne sera jamais question d'interdire à une famille de choisir de placer son malade en dehors du territoire, rassure Ségolène Neuville. Mais nous sommes à un tournant : nous voulons stabiliser le flux actuel puis le diminuer en poursuivant la création de 3500 à 4000 places par an, tous établissements et tous handicaps confondus.* » ■

ERIC DEFFET